

**Au Conseil communal  
du Mont-sur-Lausanne**

---

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le  
préavis municipal No 14/2022****Réponse à la motion pour la constitution d'un fonds solidaire pour  
l'Ukraine**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Moser, pour l'examen de ce préavis une première fois le 30 août 2022, puis le 6 septembre 2022 en présence des représentants de la Municipalité.

Nous remercions Monsieur Besson, Conseiller municipal en charge du dicastère Ressources et cohésion pour les renseignements et les réponses données lors de la séance du 6 septembre.

**Introduction - Contexte**

Suite aux événements survenus en Ukraine au début de l'année 2022, le Conseil communal lors de sa séance du 28 mars 2022 acceptait à l'unanimité moins une voix la motion "*Pour la constitution d'un fonds solidaire pour l'Ukraine*". Cette motion déposée conjointement par tous les groupes politiques du Conseil demande que les jetons de présence de la séance du 28 mars ainsi qu'un montant de CHF 9'000.- environ (CHF 1.- par habitant de la commune) soit attribué à un fonds à la disposition de la Municipalité pour le verser à une association telle que la Chaîne du bonheur ou pour l'accueil des Ukrainiennes et Ukrainiens que nous hébergerons au sein de la commune.

**Examen du préavis**

La CoFin constate que le montant du fonds constitué par les jetons de présence et du franc par habitant a bien été comptabilisé sur un compte de produit « Solidarité Ukraine ». Le montant disponible était de CHF 11'247.-

Sur ce fonds il a d'abord été prélevé la somme de CHF 500.- pour contribuer au financement du 2<sup>ème</sup> voyage de la famille Echenard du Mont-sur-Lausanne à la frontière Pologne-Ukraine avec du matériel médical transporté dans deux camions.

De plus, CHF 300.- ont été utilisés pour le déménagement d'un piano gracieusement mis à disposition d'une jeune personne ukrainienne souhaitant continuer à jouer de cet instrument. Cette opportunité de soutien s'est réalisée suite à la soirée d'accueil des réfugiés ukrainiens organisée par la commune.

Le solde du fonds de soutien reste disponible à ce jour. L'idée de la Municipalité est de soutenir financièrement des Montains qui offriraient un soutien aux personnes ukrainiennes présentes dans notre commune.

Si une partie de ce fonds devait rester inutilisé à la fin de la crise ukrainienne, la Municipalité est d'avis que ce solde pourrait être versé au Groupe d'Accueil des Migrants Le Mont-sur-Lausanne (GAMM) qui en fera bon usage. Cette décision reste toutefois du ressort de la Municipalité et non du Conseil. De plus, la Municipalité ne juge pas nécessaire de se doter d'un règlement formel pour la gestion de ce fonds.

### **Conclusion**

La Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

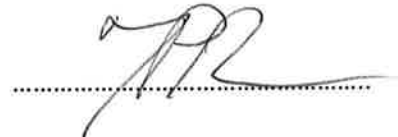
- D'accepter le préavis No 14/2022 et classer la motion "Pour la constitution d'un fonds solidaire pour l'Ukraine"

Le Mont-sur-Lausanne, le 24 septembre 2022

Le président : Jean-Pierre Moser



Le rapporteur : Jean-Pascal Blanc



Ont participé aux séances de la Commission: Mme Claudine Testaz-Rouiller, MM. Jean-Pascal Blanc (seulement séance du 30 août), Fabio Cappelletti, Marc Maillard, Jean-Pierre Moser, Thierry Oppikofer (uniquement séance du 6 septembre) et Jean-Marie Urfer.